

*Santé—Loi*

Ces contraintes, celle par exemple qui détermine où les médecins peuvent ou ne peuvent pas exercer sont tout aussi importantes que la surfacturation. Si le député tient à parler de surfacturation, je puis lui en parler sagement. Cependant, je dirai à tous mes collègues de la Chambre que la plus grosse surfacturation de toutes, c'est la fiscalité, car nous distribuons d'une main ce que nous recueillons de l'autre dans l'espoir d'être élu.

**M. MacLellan:** Monsieur le Président, si le député se fait tant de souci à propos de sa crédibilité, il n'a à s'en prendre qu'à lui-même. Par souci de précision, le député voudra sans doute nous dire où il est allé chercher le chiffre de 3 millions de dollars qu'il a cité en ce qui concerne la publicité, car selon les livres du ministère la publicité a coûté 1.1 million ailleurs qu'à la télévision et à la radio, c'est-à-dire les affiches, les dépliants et les annonces dans les journaux et les revues.

J'inviterais par ailleurs le député à se reporter aux feuillets bleus de ce matin. Il pourrait alors constater que jamais le ministre n'a parlé d'une surabondance d'installations au Canada. Elle parlait d'une seule province de l'Alberta, et non pas du Canada dans son ensemble.

Enfin, j'aimerais que le député nous dise lesquels de nos collègues ont souri alors qu'il tenait des propos qu'il considérait importants. Je ne me souviens pas que des collègues lui aient souri, et sûrement pas de plaisir.

**M. Gurbin:** Si je me suis trompé en disant 3 millions de dollars, je n'hésite pas à demander à la Chambre de m'en excuser. Si c'est 1.1 million que j'aurais dû dire, c'est donc là le niveau qui permet non pas à 60, mais à 22 Canadiens de vivre. A mon avis, cela ne change rien à l'aspect essentiel que je m'efforçais d'établir. Quoi qu'il en soit, je prie la Chambre de me pardonner l'inexactitude du chiffre que j'ai cité.

Quant à savoir si la province, l'Alberta ou n'importe quelle autre, doit fournir à ses citoyens . . .

**Mme Bégin:** Ce n'est pas cela dont il s'agit.

**M. Gurbin:** Que si! Les Canadiens de ma circonscription de Bruce-Grey qui vivent dans un certain milieu et qui vaquent à leurs occupations en tant que citoyens d'une province ont autant le droit d'avoir accès à d'excellents services de santé que ceux des grandes agglomérations urbaines à forte densité démographique. C'est là un principe qui, je le crains, est compromis par l'attitude du ministre, car j'estime qu'il est dépourvu de sensibilité, pour commencer. Il est déjà assez difficile à l'échelle provinciale de comprendre les soucis particuliers d'une petite localité, sans vouloir le faire à l'échelle fédérale, et nous parlons d'innombrables localités d'un bout à l'autre du pays. Nous ne pouvons pas réussir à mettre en œuvre les dispositions que nous adoptons ici présentement.

**M. Fisher:** Monsieur le Président, j'aimerais poser une question qui repose sur des faits. Le député pourrait-il nous dire si

les habitants de sa circonscription ont librement accès aux services de médecins généralistes et de médecins spécialistes sans surfacturation? Autrement dit, si quelqu'un tombe malade, peut-il être admis à un hôpital dans sa région et obtenir les services d'un anesthésiste sans avoir à signer des formulaires attestant qu'il se rend compte qu'il devra payer des frais supplémentaires? Une femme peut-elle trouver facilement un obstétricien ou un gynécologue qui offre ces services? Les gens ont-ils le choix ou doivent-ils franchir de grandes distances pour trouver des médecins qui participent au régime de soins médicaux assurés? J'aimerais connaître la réponse à cette question, car j'ai entendu dire que les habitants des régions rurales ont parfois un choix limité. Le député pourrait-il nous donner des détails à ce sujet?

**M. Gurbin:** Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à la question, car elle me paraît aller droit au cœur du problème. Bref, et j'apporterai des éclaircissements une autre fois, oui dans la localité où j'ai moi-même habité, et même à un degré supérieur à la plupart des autres localités de la région. Quant à la deuxième partie de la réponse, non, on n'y pratique pas la surfacturation, et je ne l'ai pas fait non plus. En fait, quand j'ai commencé à exercer la médecine, nous étions souvent payés en nature. C'est ainsi que je sais parfois où se trouve la viande. Je ne crois pas que ce soit vraiment là ce que le député voulait savoir, en toute déférence pour lui. On n'y pratique donc pas la surfacturation, mais bien des médecins qui préféreraient, pour des raisons de confiance professionnelle—sans parler pour le moment de leur vie personnelle—exercer leur profession dans une région où ils peuvent pour plus d'assurance dans leur diagnostic, avoir le concours de spécialistes. Nous tâchons autant que possible d'attirer des spécialistes dans les petites localités. Quand nous pouvons nous doter de l'infrastructure qui importe dans un hôpital local et quand la population de l'endroit trouve l'objectif justifié, nous nous y employons. Et si nous avons réussi à le faire ce n'est pas sans difficultés parce que nous devons affronter une bureaucratie qui jouit de sa propre mesure de contrôle, qu'il s'agisse d'aménager une salle d'opération, d'installer une autre machine anesthésique, d'approuver un programme de dépenses en immobilisations ou que sais-je encore. A un niveau de plus, vu l'absence de sensibilité en l'occurrence les dangers augmentent, monsieur le Président.

● (1620)

**M. Fisher:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous avons ici une rare occasion d'être éclairés sur ce projet de loi par un médecin qui exerce toujours. Ainsi, pourriez-vous demander à la Chambre son consentement unanime, afin de poursuivre quelque peu cette discussion.